AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1019
FR0013233475-FS0300

19 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LYSOGENE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mars 2020, la société de droit danois Novo Holding A/S[1] (Tuborg Havnevej 19, 2900 Hellerup, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2020, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LYSOGENE et détenir 1 362 317 actions LYSOGENE représentant autant de droits de vote, soit 8,31% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société LYSOGENE[3].

[1] Contrôlée par The Novo Nordisk Foundation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 387 510 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société LYSOGENE du 12 mars 2020.